



MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE AU SEIN DE L'UNION DU FLEUVE MANO

FICHE D'INFORMATION

Dates à retenir

- En mai 2000, les États membres signaient le "15^{ème} Protocole de l'UFM sur la coopération pour la paix, la sécurité et la défense" comme instrument fondamental de l'Union avec pour objectif d'aborder les défis relatifs à la paix et à la sécurité.
- En 2011 -2012 le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté les résolutions 2000, 2062, et 2066, appelant à l'adoption d'une stratégie sous-régionale pour la sécurité transfrontalière.
- Le 24 Janvier 2012, à Freetown, les experts de l'UFM ont élaboré un cadre de coopération transfrontalière.
- Le 13 Mars 2012, à Grand Bassam (Côte d'Ivoire), les chefs d'état-major de l'armée ont élaboré le Plan opérationnel sur la paix et la sécurité.
- En Juin 2012, le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'UFM a révisé le 15^{ème} Protocole et a adopté le plan opérationnel. Le protocole a mis en place le Comité Conjoint de l'UFM de Sécurité, le Comité Technique de l'UFM, et les Unités Conjointes de Sécurité et de Restauration de la Confiance aux Frontières (UCSCRs).
- 15 Juin 2013, à Dakar, les ministres de l'UFM, l'ONU et les acteurs régionaux et internationaux ont identifié les éléments clés de la stratégie, et mis en place un Comité de Suivi.
- En peu de temps, une équipe conjointe d'experts de l'UFM, de l'ONU et de la CEDEAO à développer la Stratégie pour la Sécurité Transfrontalière au sein de l'Union du Fleuve Mano.
- Le 25 Octobre 2013, les Chefs d'État et de gouvernement de l'UFM ont adopté la stratégie.
- Du 11-13 Décembre 2013, à Freetown, les représentants de la Société Civile et des États membres de l'UFM ont discuté de la stratégie et ont des observations sur les voies pour sa mise en œuvre.
- Le 3 Février 2014, les membres du Comité de suivi mis ont mis en place une équipe d'experts du Secrétariat de l'UFM, de la CEDEAO, de l'ONU, des Etats membres et de la Société Civile pour élaborer un document de projet complet pour mettre en œuvre la Stratégie.
- L'équipe d'experts s'est réunie du 17 au 19 Mars à Freetown, et du 28 au 30 Avril 2014 à Dakar, pour élaborer le document de projet.
- Le 4 mai 2014, les Chefs d'État de l'UFM, réunis à Conakry, ont salué l'initiative et lui ont affirmé tout leur soutien.

De quoi parle la Stratégie pour la sécurité transfrontalière au sein de l'Union du Fleuve Mano?

- La Stratégie pour la Sécurité Transfrontalière au sein de l'UFM est appuyée sur le 15^e Protocole et vise à "promouvoir la bonne volonté, le bon voisinage et la coopération, tout en contribuant à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans les États membres de l'Union".
- Elle est inspirée par la VISION de la CEDEAO (2007) visant à créer "une région pacifique, prospère et solidaire [Afrique de l'Ouest], construite sur la bonne gouvernance et où les gens ont les possibilités d'accéder et d'exploiter ses énormes ressources ...".
- Elle aborde la question de la sécurité de manière globale, en tenant compte du lien entre sécurité et développement. Ses éléments fondamentaux sont axés sur la bonne gouvernance et le dialogue politique; droits de l'homme et de la responsabilité; la coopération entre les États membres en application de la loi et la lutte contre le terrorisme; création d'opportunités socio-économiques et l'exploitation équitable des ressources naturelles; promotion de la paix et la résolution des conflits avec les autorités traditionnelles, les femmes et les jeunes; et la coopération avec la société civile et le secteur privé.

Comment la Stratégie sera-t-elle mise en œuvre?

- Pour mettre la stratégie en œuvre, une équipe d'experts de l'UFM, la CEDEAO, l'ONU, les représentants des États membres, la société civile, et d'autres ont mis au point un document de projet complet concernant les problèmes et les défis de l'insécurité structurelles.
- En particulier, le projet identifie six domaines clés d'intervention, (1) la promotion de la sécurité dans les zones frontalières; (2) la gouvernance politique et économique; (3) la gestion des ressources naturelles; (4) la promotion des opportunités économiques; (5) la sensibilisation et la mobilisation des communautés locales pour la paix et la sécurité; (6) le renforcement des capacités institutionnelles.
- Le projet s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de l'Architecture pour la Paix et la Sécurité (APSA) de l'Union Africaine et le Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO (CPCC).
- Reconnaissant l'importance de l'appropriation locale, le projet se met l'accent sur les communautés et les institutions dans les zones frontalières.
- Appliquer les leçons tirées d'autres initiatives, les États membres sont tenus d'assumer la responsabilité pour les coûts opérationnels au-delà du cycle de projet (2014-2018).
- Le Secrétariat de l'UFM et son Unité Paix et Sécurité seront chargés de mettre en œuvre le projet, assistés par le Comité de Suivi sur la mise en œuvre de stratégie et un Conseil de mise en œuvre du projet.
- L'accent sera mis sur le renforcement des capacités du Secrétariat de l'UFM pour conduire l'intégration sous-régionale.
- Soutenir les femmes et les jeunes est un élément transversal intégré dans la conception du projet.
- Le projet est le résultat d'efforts concertés reflétant l'engagement pris par les pays de l'Union du Fleuve Mano, l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la communauté internationale, pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité dans le bassin du Fleuve Mano, en consolidant les acquis de la paix, de la démocratie après de longues périodes d'instabilité et de conflit.

Quelles sont les prochaines étapes?

- Mise en œuvre par le Secrétariat de la Stratégie de mobilisation des ressources de l'Union du Fleuve Mano.
- Equipement de l'Unité de Paix et Sécurité au sein du Secrétariat de l'UFM.
- Signature d'une déclaration d'engagement financier par les États membres en vue d'assumer la responsabilité pour les coûts opérationnels relatives aux activités, institutions et mécanismes prévus par cette proposition. Promouvoir la participation du secteur privé.

EN BREF

Quatre pays: la Sierra Leone, la Guinée, le Libéria, la Côte d'Ivoire

Application d'une approche holistique de la sécurité des frontières transversale -

Un effort de collaboration entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux - développé en coordination entre l'Union du fleuve Mano, de la CEDEAO, les États membres, la Banque africaine de développement, la société civile, l'UNOWA, le PNUD, les Missions de paix des Nations Unies et d'autres agences des Nations Unies -

Profiteaux communautés, viserenforcement des institutions, renforcement de la sécurité, la promotion des échanges régionaux, et l'autonomisation des femmes